

Rapport d'activités 2018



1 SYNDICAT : 8 COMPÉTENCES



Réseaux de chaleur

Le syndicat est compétent pour établir et/ou exploiter tout équipement de production de chaleur biomasse.



Énergies renouvelables

Le syndicat est compétent pour établir et/ou exploiter tout équipement de production d'énergies renouvelables et notamment des installations photovoltaïques.



Électrification rurale

Le SDEE est propriétaire de l'ensemble des réseaux électriques basse et moyenne tensions. Il réalise pour les communes rurales des opérations de renforcement, d'extension, d'effacement et de sécurisation.



Éclairage public

Gestionnaire de près de 24 000 points lumineux, le SDEE réalise avec ses propres équipes techniques les travaux, la rénovation et la maintenance de l'éclairage public des 156 communes rurales du département.

Le SDEE,
outil de
mutualisation
et de **proximité**
au service des
Collectivités,
des **lozériennes**
et **lozériens**



Bornes de Recharge

Le syndicat est compétent pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Depuis fin 2017, 37 bornes sont opérationnelles sur le territoire Lozérien 34 accélérées et 3 rapides.



Voirie

Le SDEE gère un programme départemental affecté à l'aménagement des voies communales. Ces opérations d'investissement sont destinées au maintien de la voirie en bon état ou à la modernisation de tronçons pour la sécurité des usagers.



Environnement

Le syndicat assure avec ses propres agents le fonctionnement de l'usine de traitement et de l'installation de stockage de Rédouzel, les transports depuis les centres de transfert, le transport et l'organisation du traitement des produits issus de déchèteries et l'organisation des collectes sélectives.



Eau et assainissement

Le SDEE possède une équipe technique spécialisée assurant des interventions depuis les ouvrages de captage jusqu'à la station d'épuration. Notre objectif est de proposer aux collectivités des prestations permettant de rendre le meilleur service aux usagers tout en générant le moins possible de dépenses publiques.



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



Jacques BLANC
Ancien ministre
Vice-président de la FNCCR

Acteur économique départemental de premier plan, le SDEE intervient pour l'ensemble des collectivités lozériennes et réalise des actions en faveur de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire.

En 2018, l'activité du Syndicat a été importante dans ses différents domaines d'intervention, comme vous pourrez le découvrir dans le présent rapport.

D'abord en matière d'électrification, notre cœur de métier, où nos volumes de travaux ont significativement augmenté, atteignant plus de 5 millions d'euros engagés pour moderniser et améliorer la qualité des réseaux électriques, tandis que nous préparons activement le renouvellement du contrat de concession avec ENEDIS et EDF dont la signature devrait intervenir avant la fin de l'année 2020.

Nous poursuivons également notre soutien aux communes pour les aider à rénover leur parc d'éclairage public avec, à la clef, d'importantes économies d'énergie et l'assurance de bénéficier d'un éclairage respectueux de l'environnement. Preuve en est l'obtention en août du label «Réserve Internationale de Ciel Etoilé - RICE» décerné au Parc national des Cévennes, à laquelle le SDEE est fier d'avoir contribué.

Les secteurs de l'eau et de l'assainissement ont également fortement mobilisé nos équipes avec plus d'un million d'euros de travaux et l'expérimentation avec la commune nouvelle de Peyre en Aubrac d'un contrat de prestation étendu pour l'ensemble de son réseau d'eau potable, du captage à la distribution, ainsi que pour la nouvelle station d'épuration d'Aumont et les réseaux de collecte qui lui sont raccordés.

En matière d'environnement, nous poursuivons des investissements importants sur le site de Rédoundel avec les travaux de couverture de la dernière alvéole exploitée, la modification de la ligne de traitement biologique pour améliorer la dégradation de la fraction fine organique, et

son séchage avant enfouissement, grâce à une extension du réseau de chaleur interne. Quant à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux, le dossier a été déposé en Préfecture fin avril, après pratiquement deux ans d'études. Il doit néanmoins faire l'objet d'investigations complémentaires, notamment sur le volet «Faune», et reste donc un sujet sensible.

La communication auprès des usagers, indispensable pour le maintien et la progression des performances de prévention et de tri, s'est articulée autour de multiples supports. Parmi eux, dans le cadre des travaux de remise aux normes des déchèteries, il y a lieu de souligner la réalisation de nouveaux panneaux signalétiques financés en quasi-totalité par le SDEE, ainsi que la mise en ligne, en novembre, du tout nouveau site Internet de l'Observatoire Départemental des Déchets.

Dans le domaine de la transition énergétique, nous nous sommes positionnés sur plusieurs projets ou études : la centrale photovoltaïque de la ZAC de la Tieule et la mise à jour des études de faisabilité de quatre réseaux de chaleur.

Enfin, l'année 2018 a également été marquée par la réorganisation des services administratifs et techniques de notre structure avec la nomination de Laurent LLINAS en qualité de directeur du SDEE ; il succède ainsi à Jacky FERRIER qui a dirigé avec beaucoup de compétences, d'efficacité, de maîtrise et d'écoute notre syndicat durant plus de 30 ans. Il continue de nous apporter une contribution précieuse et nous lui rendons hommage à la fin de l'année.

Ce rapport d'activités, dont je vous souhaite une lecture agréable, vous présente un bilan détaillé de l'ensemble des actions conduites sur l'année écoulée.

Avec toute mon amitié,

SOMMAIRE

Éditorial du Président	4
Fonctionnement du SDEE	6
Rétro 2018	7
Électrification rurale	8
Éclairage public	13
Environnement	16
Eau et assainissement	22
Voirie	25
Bornes de recharge pour véhicules électriques	27
Énergies renouvelables	28
Réseaux de chaleur	29
Bilan du siège administratif	30
Moyens humains	31
Comptes administratifs	32
Organigramme	34

Présidé par Jacques BLANC, le SDEE est administré par un comité de 70 membres désignés par l'ensemble des délégué(e)s des communes, communautés ou syndicats de communes adhérents.

Bureau

1 Président
2 Vice-présidents, 1 Secrétaire, 9 Membres

Le bureau se réunit plusieurs fois par an pour prendre les décisions inhérentes à la gestion du SDEE : délibérations, fonds de concours ...

Commission d'appel d'offres

5 Membres titulaires
5 Membres suppléants

Elle est convoquée pour analyser les offres remises par les prestataires et donne son avis sur l'attribution des marchés.

Gouvernance

Syndicat mixte fermé, le SDEE exerce des compétences différenciées pour ses membres, il est ainsi qualifié de syndicat «à la carte».

Comité syndical

70 membres

Le Comité élit le Président, les Vice-Présidents, le Secrétaire et les Membres du Bureau. Il administre le Syndicat et vote le budget chaque année lors de l'assemblée générale.

APPARTENANCE



Le SDEE est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dont Jacques BLANC est Vice-Président. Il s'agit d'une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau. Cet organisme représentatif exprime le point de vue collectif de ses adhérents et les représente auprès des pouvoirs publics.



Le SDEE de la Lozère est membre de «Territoire d'Énergie Occitanie». Cette entente constituée de 13 syndicats d'énergie de la région Occitanie a pour but d'unir leurs efforts pour mieux coordonner leurs actions et asseoir leur représentation collective.



Le SDEE est adhérent d'AMORCE, association des collectivités territoriales et des professionnels. Avec plus de 900 adhérents, cet organisme est le premier réseau français d'information, de partage d'expérience et d'accompagnement en matières de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion du cycle de l'eau.



Le SDEE adhère à l'Association Française de l'Éclairage ayant pour missions la représentation des usagers, le développement technique et technologique de la lumière et de l'éclairage et le partage de connaissances. L'association a également pour but le développement d'un langage commun de l'éclairage mais aussi l'éducation, la formation et la sensibilisation.

ACTUALITÉ



Fortes des compétences des 13 syndicats d'énergie de la région, l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie a pour mission de mutualiser les réflexions, compétences et moyens, et développe de l'expertise dans tous les domaines de l'énergie : réseaux électriques, éclairage public, ainsi que tout ce qui contribue à la transition énergétique.

L'Entente soutient l'objectif Région à Énergie Positive 2050 (REPOS) de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et, dans le cadre du partenariat conclu en 2018 avec l'ADEME, a ciblé quatre thématiques d'actions prioritaires :

- la maîtrise de l'énergie (bâtiments, éclairage public...);
- le développement des ENR;
- la mobilité décarbonée (étude GNV et hydrogène);
- les réseaux intelligents.

Le 27 novembre 2018, lors de la 2^e conférence annuelle de l'Entente qui s'est tenue à l'Abbaye de Fontfroide, près de Narbonne, Alain ASTIÉ, Président de Territoire d'Énergie Tarn, a succédé à Régis BANQUET, Président du Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique, à la présidence de Territoire d'Énergie Occitanie.

Février

Inauguration de la borne de recharge pour véhicules électriques au Massegros



Mars

Inauguration de l'extension du bâtiment du service Eau et Assainissement



Mars

Assemblée générale 2018



Mai

Commission consultative du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets



Juin

Bilan annuel du service Environnement au SICTOM des Bassins du Haut Tarn



Septembre

Reportage de France TV sur le chantier d'éclairage public de la commune de Gorges du Tarn Causses (commune déléguée de Quézac)



Septembre

Participation du SDEE aux 20 ans d'Environnement Massif Central et aux 60 ans de Chimirec



Octobre

Jour de la Nuit à Quézac et remise au SDEE par le PnC du Label «Partenaire» de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé



Octobre

Présentation du Compte Rendu Annuel d'Activité par ENEDIS



Octobre

Visite de surveillance de la certification ISO 9001



Novembre

Comité syndical



Novembre

Assemblée générale de l'entente Territoire d'Énergie Occitanie





5,3 MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION EN 2018

Le SDEE est propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tensions pour le compte des communes de Lozère. Seule autorité organisatrice du service de distribution d'électricité, le syndicat veille sur les 5 890 km de lignes BT ou HTA et les 2 967 postes de distribution du département.

EN 2018, LE SDEE A INVESTI 5,3 MILLIONS D'EUROS POUR MODERNISER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU TERRITOIRE LOZÉRIEN.

Les travaux d'électrification 2018

RENFORCEMENT

25 opérations - 1 M € de travaux - 8,4 km et 15 postes de transformation

Le SDEE investit sur le réseau électrique afin de l'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers.

SÉCURISATION

8 opérations - 200 k € de travaux - 2 km

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc les plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains.

EXTENSION

109 opérations - 1,2 M € de travaux - 13 km et 3 postes de transformation

Le SDEE gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, professionnels ou collectivités. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant.

ENFOUISSEMENT

30 dossiers - 3 M € de travaux - 10,4 km et 3 postes de transformation

Outre un aspect esthétique évident, les travaux d'effacement des réseaux électriques aériens participent au renouvellement et à la sécurisation des réseaux.

350 POTEAUX BÉTON DÉPOSÉS ET CONCASSÉS

Suite aux 14 km de lignes aériennes déposés lors des opérations d'effacement, ce sont 350 poteaux béton qui ont été broyés, déferpillés et entièrement valorisés en technique routière et filière sidérurgique.

11 INTERVENTIONS AU SERVICE DES USAGERS

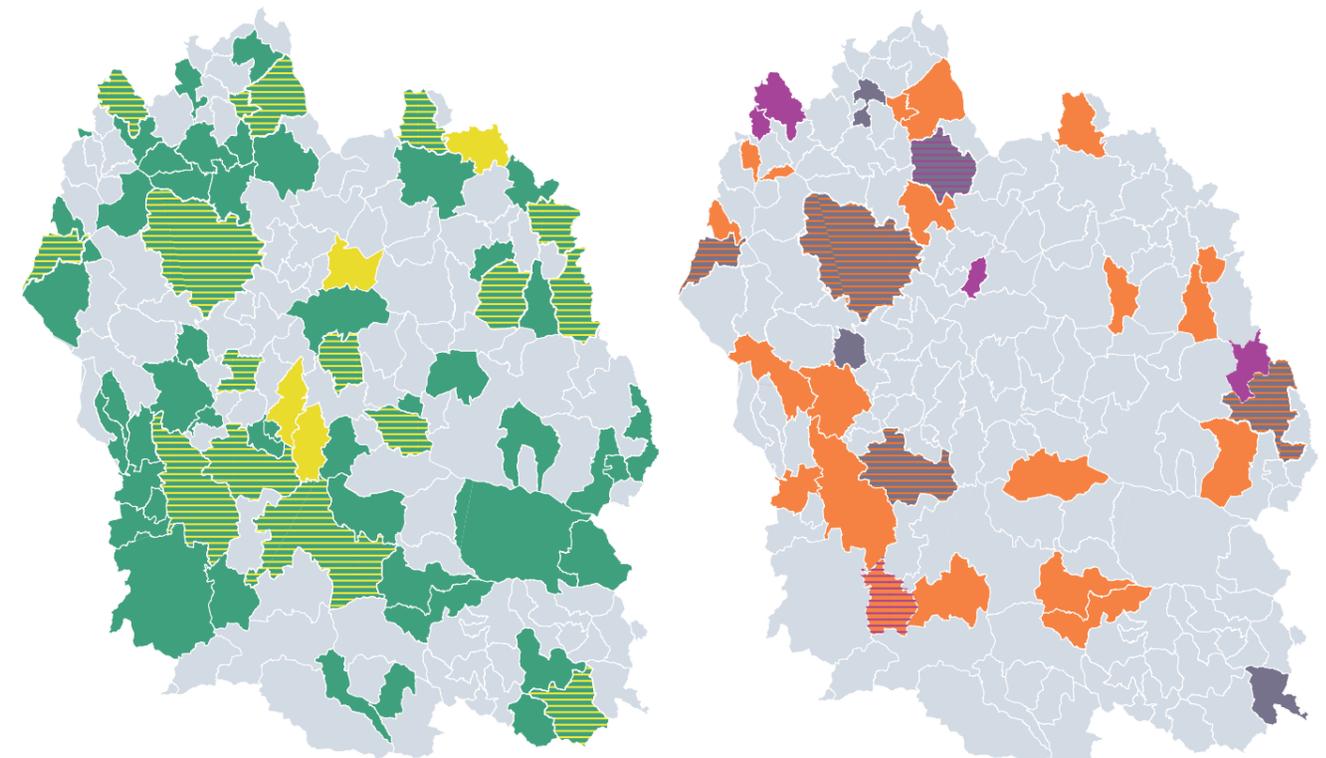
Intermédiaire entre les usagers et ENEDIS, le Syndicat intervient pour résoudre les litiges : coupures, nuisances, problèmes d'élagage, poteaux défectueux, ouvrages vétustes, câbles trop bas.

Avant / Après travaux d'enfouissement



Travaux réalisés au Fau de Peyre

Répartition géographique des travaux d'électrification réalisés en 2018



LÉGENDE

Extension Renforcement Enfouissement Sécurisation Dépose de cabines hautes

172 opérations d'électrification

5 890 km de patrimoine réseau HTA et BT

34 km de réseau créé ou rénové

65 756 usagers de l'électricité

433 GWh d'électricité consommés

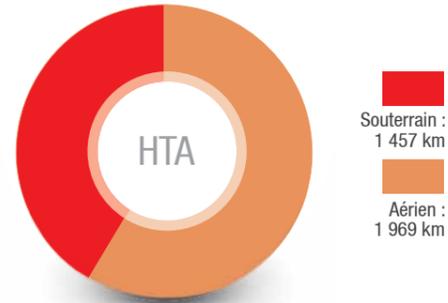


Le patrimoine réseau



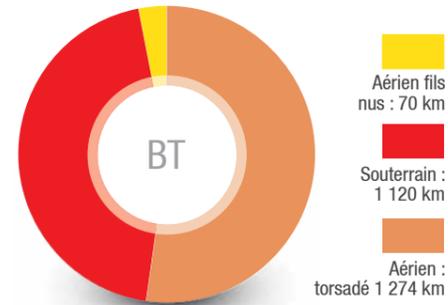
LE RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)*

Longueur : **3 426 km**
Principalement renouvelé par ENEDIS.
Il enregistre en 2017 une hausse de 21 km (+0,6%).



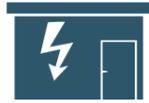
LE RÉSEAU BASSE TENSION

Longueur : **2 464 km**
Principalement créé et renforcé par le SDEE. Il enregistre en 2018 une évolution de 19 km (+0,8%).
Il reste 70 km de réseau aérien en fils nus sur le territoire lozérien soit une baisse de 4 km.
Le réseau souterrain a augmenté de 31 km.



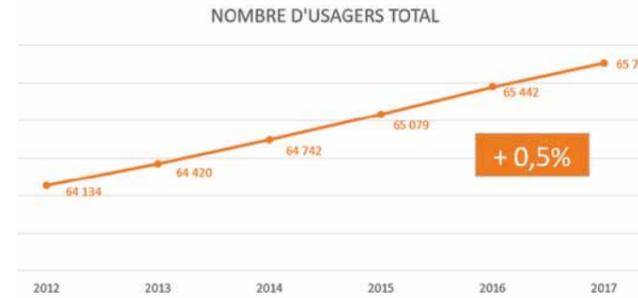
LES POSTES DE DISTRIBUTION HTA/BT*

2 967 postes en Lozère soit, en moyenne :
 ☉ 22 usagers par poste ;
 ☉ 89 m de réseau HTA ou BT par usager.



* Chiffres 2017 (à l'heure où nous bouclons ce rapport les chiffres 2018 consolidés du patrimoine de la concession ne sont pas encore disponibles)

Les usagers et les consommations



Le nombre d'usagers total de la concession a très faiblement augmenté entre 2016 et 2017 (+0,5%). Sur la même période le volume de consommation d'électricité a augmenté de 0,3%.

Les moyens de fonctionnement de la mission de service public de distribution d'électricité

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Le SDEE, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité dont voici le barème :

- ☉ 0,75 euros par MWh pour toutes les consommations non professionnelles et consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance ≤ 36 kVA ;
 - ☉ 25 euros par MWh pour les installations d'une puissance >36 kVA et ≤ 250 kVA ;
- Sur ce barème s'applique un coefficient multiplicateur établi à 8.50 depuis 2017.

Montant perçu au titre de la TCFE : 1,5 M €

AIDE AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (FACÉ)

Ce fonds a pour objet d'accorder une aide financière aux collectivités concédantes qui entreprennent des travaux de développement des réseaux de distribution d'électricité sur le territoire de communes rurales.

Montant perçu au titre du FACÉ : 1,2 M €

REDEVANCES DE CONCESSIONS

Le SDEE perçoit deux types de contribution financière du concessionnaire ENEDIS :

- ☉ la première est la redevance dite de « fonctionnement » (R1). Elle vise à financer les frais de gestion liés au contrôle de concession ;
- ☉ la redevance dite « d'investissement » (R2), est calculée en fonction du montant des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité en N-2.

Montant perçu au titre de la R2 : 670 k €

CONTRIBUTION À L'INTÉGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT

Le cahier des charges de concession précise que le concessionnaire (ENEDIS) doit une contribution annuelle supplémentaire pour le financement des travaux d'effacement participant à l'amélioration de l'environnement paysager. Une convention signée entre ENEDIS et le SDEE, fixe les modalités et le montant maximum des travaux concernés.

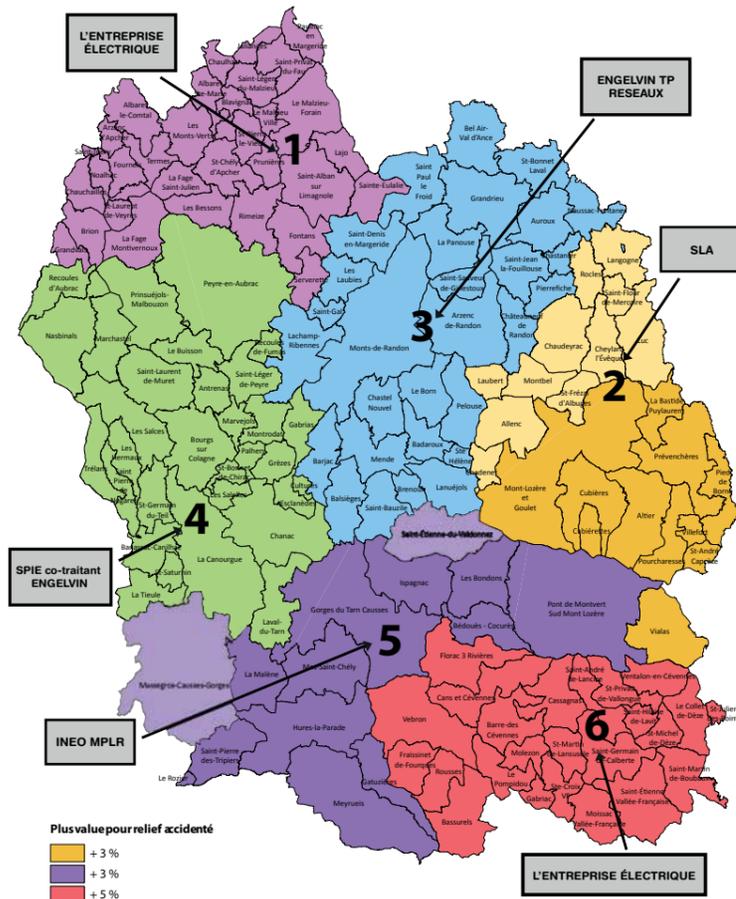
Montant perçu : 150 k € pour un total de travaux de 450 k €

Le syndicat intervient chaque année sur plus de 34 km de réseau HTA ou BT, un investissement soutenu qui participe fortement à la baisse de l'âge moyen du réseau.

Travaux d'électrification rurale 2019-2022 Entreprises attributaires

ACTUALITÉ

En fin d'année 2018, les marchés publics d'électrification rurale ont été relancés par le SDEE pour une période de 4 ans ; il s'agit de marchés conséquents puisqu'ils représentent chaque année entre 4 et 5 millions d'euros injectés dans l'économie locale. Le territoire est découpé en 6 secteurs géographiques, dont vous trouverez le détail dans la carte ci-contre ainsi que les entreprises attributaires.



Montants annuels TTC

N° de lot	mini	maxi
1	150 000 €	1 500 000 €
2	150 000 €	1 500 000 €
3	150 000 €	1 500 000 €
4	150 000 €	1 500 000 €
5	90 000 €	1 000 000 €
6	90 000 €	1 000 000 €



Le contrôle de la concession

Depuis sa création en 1950, le SDEE assure le contrôle de la concession électrique de la Lozère. Le réseau est exploité par ENEDIS qui, en tant que concessionnaire, doit l'entretenir, assurer son renouvellement et sa sécurisation ainsi que garantir la qualité de l'énergie à tous les usagers lozériens. Le SDEE prend à sa charge les travaux de renforcement, mise en souterrain, sécurisation et extension BT en zone rurale. ENEDIS finance les travaux moyenne tension (HTA) ainsi que les renforcements en zone urbaine.

**177 min
en 2017**

Critère B : temps moyen de coupure

Le critère B mesure la durée moyenne de coupure des clients raccordés en BT, il représente le temps moyen d'interruption en minutes par an et par client. En 2017, il a été de 177 min pour la Lozère (la moyenne nationale étant située à 91 min).

Continuité de fourniture

La même année, la continuité de la fourniture se situe à 8,1% alors que le décret impose 5%, elle n'est donc pas conforme. ENEDIS a présenté au SDEE, le 22 octobre 2018 un plan de travaux afin d'améliorer les départs HTA les plus sensibles. Ceci pourrait être une bonne nouvelle si les crédits nécessaires au traitement de cette non-conformité venaient en plus et non à la place des crédits habituels d'investissement sur le réseau (d'autres travaux qui étaient sûrement autant nécessaires seront donc décalés...).

Tenue de tension

La tenue de tension se situe à 0,2%. Le décret imposant 3% celle-ci est donc parfaitement conforme.

Renouvellement du réseau

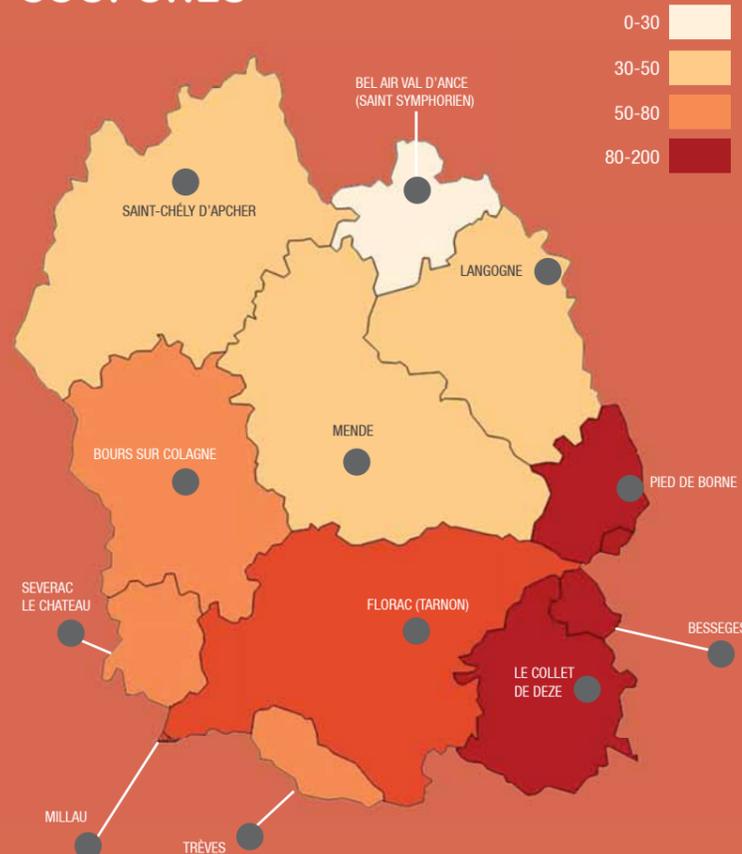
Courant 2017, ENEDIS a mis en service 51 km de lignes HTA en souterrain (environ 1,5 % du total des lignes HTA). Le seuil théorique de renouvellement pour un bon maintien du réseau est de 85 km minimum par an. Les années précédentes (notamment 2015 et 2016), le taux de renouvellement était de l'ordre de 84 km en 2015 et de 24 km en 2016. Le taux de renouvellement 2017 reste donc insuffisant.

LES ZONES LES PLUS IMPACTÉES PAR LES COUPURES

La carte ci-contre représente, pour le périmètre de chaque poste source de la concession, le temps de coupure moyen subi en 2017, par un usager. Nous constatons que les secteurs Nord-Lozère présentent des résultats satisfaisants, avec un temps de coupure excellent pour la zone de Saint Symphorien (entre 0 et 30 minutes en 2017), du fait de départs HTA assez courts et en grande partie enfouis.

En revanche, de fortes disparités sont observées dans le secteur Sud-Est. Il est donc indispensable qu'ENEDIS intensifie son programme de travaux dans cette zone, avec la mise en souterrain des lignes HTA, la réalisation d'un élagage plus fréquent (et si possible élargi) des lignes aériennes et la mise en place d'organes de coupures télécommandés permettant à moyen terme une diminution des temps de coupures.

Il convient également de préciser que dans le cadre des négociations engagées pour le renouvellement du contrat de concession, le SDEE souhaite une rationalisation du périmètre d'intervention d'ENEDIS afin que l'ensemble du département relève de la même direction régionale, permettant ainsi une meilleure planification des investissements à réaliser sur notre territoire. Nous constatons en effet que les zones le plus en écart de qualité relèvent pour l'essentiel de la direction régionale Languedoc Roussillon.



Éclairage public



1,95 MILLION D'EUROS DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2018

2 373
dépannages

1 296
points lumineux
renovés

14%
du parc en
extinction
nocturne

8
réalisations
d'éclairages
sportifs

930 000 €
de subventions
versés

Depuis l'arrêt, en 2015, de la commercialisation des lampes à vapeur de mercure et des luminaires « boule », il est désormais impératif pour les communes qui possèdent des luminaires énergivores et polluants de procéder à leur remplacement tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

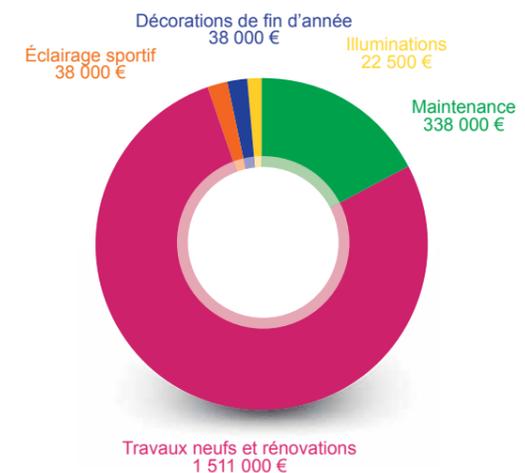
Face à ce double objectif, le syndicat accompagne les collectivités dans la résorption de leurs lanternes vétustes ainsi que dans leurs projets de rénovation de l'éclairage public pour l'efficacité énergétique grâce à des aides du SDEE et du FEDER.



Activités 2018

Le SDEE intervient au titre de l'éclairage public pour l'ensemble des communes rurales lozériennes. En 2018, le service a procédé à la rénovation de **1 296** points lumineux pour un total de plus de **1,5 million d'euros**. A ces travaux s'ajoutent **2 373 opérations de dépannage** soit 218 de plus par rapport à 2017 (+ 10,1 %). Les autres opérations restent quant à elle stables par rapport aux années précédentes :

- 8 réalisations d'éclairages sportifs ;
- 6 illuminations de sites ou de monuments ;
- 24 opérations de pose de décorations de fin d'année.



En plus de la réalisation de travaux neufs et de maintenance, le SDEE met à disposition des collectivités son expertise et propose différentes missions de conseils :

- accompagnement dans la démarche d'économie d'énergie et d'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ;
- réalisation d'inventaires des points lumineux et armoires de commande ;
- installation d'outils innovants visant à la réduction de la consommation énergétique (systèmes bi-puissance, horloges astronomiques permettant de se caler en toute saison sur le lever et le coucher du soleil ou encore des dispositifs de détection de présence afin d'éclairer uniquement lorsque cela est nécessaire) ;
- réalisation de diagnostics énergétiques et photométriques permettant une analyse qualitative de l'éclairage ;
- avis technique sur des projets réalisés par des tiers (lotissements privés) et qui seront à terme transférés à la commune.

À fin 2018, 27 communes pratiquent l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit dont :

- 7 communes en extinction partielle - quartier(s) ou hameau(x) - soit 1 de plus qu'en 2017 ;
- 20 communes en extinction totale (toute la commune), soit 8 de plus qu'en 2017.

Cela représente un total de 3 259 lanternes, soit 14% du parc d'éclairage public lozérien.

LUMIÈRE SUR

Plages horaires, prescriptions techniques et contrôle :
les grands axes de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

Ce sujet vous intéresse
ou vous concerne ?
Le SDEE se tient
à votre disposition.

Qui n'a jamais été interpellé par le fait de voir allumées, en pleine nuit, des lumières qui n'avaient pas lieu d'être utilisées ? A l'heure où les programmes européens incitent les collectivités à maîtriser leurs consommations énergétiques ainsi que l'impact de leur activité sur la biodiversité et le ciel étoilé, le ministère de la Transition Écologique a publié fin 2018 un nouvel arrêté afin de limiter les nuisances lumineuses. Se substituant et complétant l'arrêté de 2013, il impose notamment de nouvelles plages horaires pour l'extinction des lumières ainsi que de nouvelles normes techniques et un volet de contrôle.

Concernant les dispositions relatives à la proportion de lumière mise au-dessus du plan horizontal du luminaire, l'arrêté impose que :

- la valeur nominale de la proportion de la lumière émise par le luminaire au-dessus de l'horizontale (ULOR) soit inférieure à 1% et reste inférieure à 4% sur site. La température de couleur ne peut pas excéder 3 000° K.

Date d'application : 1^{er} janvier 2020

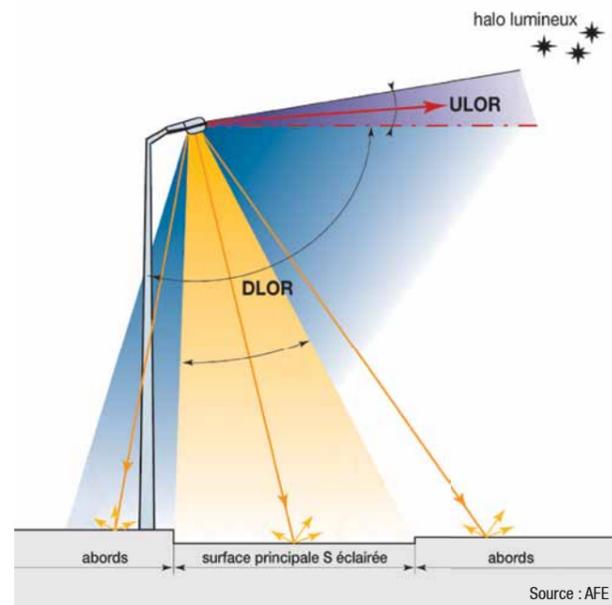
Cette mesure vise à terme à supprimer les lampes de type «boule», énergivores, ayant un rendement lumineux très faible et dont la date de disparition est prévue au 1^{er} janvier 2025.

Concernant les restrictions liées aux plages d'allumage, l'arrêté précise que :

- les éclairages extérieurs destinés à favoriser le déplacement des personnes et des biens liés à une activité économique et situés dans un espace clos non couvert, devront être coupés au plus tard 1 heure après la cessation de l'activité et seront rallumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt ;
- les éclairages pour les mises en valeur des bâtiments devront être coupés à 1 heure du matin, sans ré-allumage prévu le matin ;
- les éclairages des parcs et jardins publics clos devront être coupés 1 heure après la fermeture au public.

Date d'application : 1^{er} janvier 2021

Ces prescriptions relatives aux plages d'allumage autorisées pourront être adaptées lorsque les installations sont couplées à des dispositifs de détection de présence et des dispositifs manuels (ex : interrupteurs...). Les responsables des collectivités pourront déroger à ces dispositions notamment lors d'événements exceptionnels : jours fériés chômés, illuminations de fin d'année, événements exceptionnels à caractère local définis par arrêté préfectoral ainsi que dans les zones touristiques.



DLOR : Flux lumineux émis en dessous du plan horizontal du luminaire
ULOR : Flux lumineux émis au-dessus du plan horizontal du luminaire



Le 13 août 2018, le Parc national des Cévennes s'est vu remettre la labellisation « **Réserve Internationale de Ciel Étoilé** ». Cette appellation vise à répertorier les régions du monde où la pollution lumineuse est très faible, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité nocturne et à l'observation des étoiles. Il s'agit là de la deuxième réserve répertoriée en France, après celle du Pic du Midi, et de la treizième dans le monde. Cette distinction récompense les efforts fournis par l'ensemble des acteurs concernés par l'éclairage nocturne de ce vaste périmètre qui peuvent se féliciter d'avoir contribué à l'obtention de ce label prestigieux qui s'inscrit dans une démarche de valorisation du territoire et de préservation de l'environnement.

Jour de la Nuit 2018

Le 12 octobre dernier, à l'occasion du Jour de la Nuit 2018, les Présidents du Parc national des Cévennes et du SDEE de la Lozère ont organisé à Quézac une rencontre sur le thème de la pollution lumineuse. Cette soirée a également été l'occasion pour le PnC de remettre au SDEE le titre de « **Partenaire** » de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (« RICE »). En effet, grâce à la mobilisation du syndicat et à son expérience, 15 communes situées sur le territoire du PnC ont pu bénéficier de 270 000 euros de fonds européens (FEDER), complétés par 295 000 euros de cofinancement du SDEE pour réaliser leurs travaux de rénovation de l'éclairage public en deux ans.

La modernisation de l'éclairage public lancée par les syndicats d'énergie, dont le SDEE, consiste à élaborer un programme d'actions basé sur la notion « **d'éclairer juste où il faut, quand il le faut et comme il faut** ». Au total, ce sont **1 500 points lumineux** qui ont été ou sont actuellement en cours de rénovation. Les éclairages de type ballons fluorescents sont remplacés par des ampoules LED de couleur chaude, plus économes et non polluantes pour le ciel et la biodiversité nocturne. Cette rencontre a aussi été l'occasion de présenter et faire tester aux élu-e-s présent-e-s du matériel d'éclairage public en conditions réelles, mais également de montrer le résultat des travaux de rénovation déjà réalisés ainsi que leurs effets sur le halo lumineux (voir photos ci dessous).



Quézac - Vue de la descente de Molines avant travaux



Quézac - Vue de la descente de Molines après travaux

Les équipes de télévision de France 3 Région sont venues rendre visite le 11 octobre dernier aux services d'Éclairage Public du SDEE sur la commune de Gorges du Tarn Causses (commune déléguée de Quézac) dans le cadre de la labellisation RICE.

Cette émission a été l'occasion de présenter le travail réalisé par le syndicat mais également de sensibiliser les communes et leurs habitants au sujet de la pollution lumineuse et ses effets sur notre environnement.





Environnement



23 096 t d'ordures traitées au centre de Rédoundel

1,7 million de m³ de biogaz capté

20 138 m³ de lixiviats et matières de vidanges traités

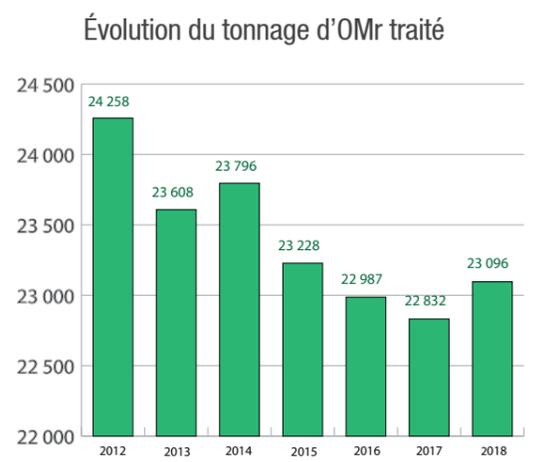
2 024 colonnes de collectes sélectives disponibles

14 641 t récupérées par les 24 déchèteries

Chargé d'appliquer les orientations du Plan local de Prévention et de Gestion des Déchets non dangereux, le SDEE assure en régie, avec le même service sur tout le territoire et péréquation des coûts, le transport, le traitement et le stockage des déchets ménagers de l'ensemble du département ainsi que de deux territoires limitrophes : Sévérac-d'Aveyron et Cayres-Pradelles pour un total de 112 374 usagers desservis (population DGF). Ce rapport résume l'activité, la qualité et le prix du service d'élimination des déchets pour l'année 2018.

Centre Départemental de Traitement des Déchets

USINE DE TRAITEMENT

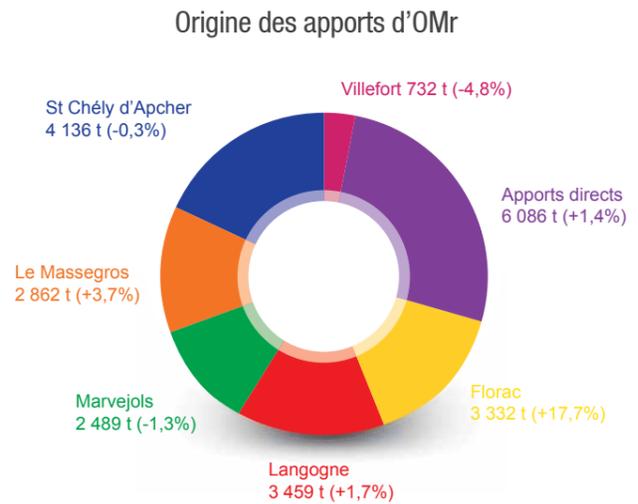


L'usine de traitement de Rédoundel a accueilli en 2018, **23 096 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) soit 264 tonnes de plus par rapport à 2017 (+ 1,2 %)**. La quantité d'OMr collectée en 2018 est en légère progression par rapport à 2017, après plusieurs années de baisse, et ce malgré l'augmentation des quantités collectées en Collecte Sélective et en Déchèteries (voir ci-après). Ce phénomène est également observé à l'échelle régionale et nationale (+ 1 à 2 %).

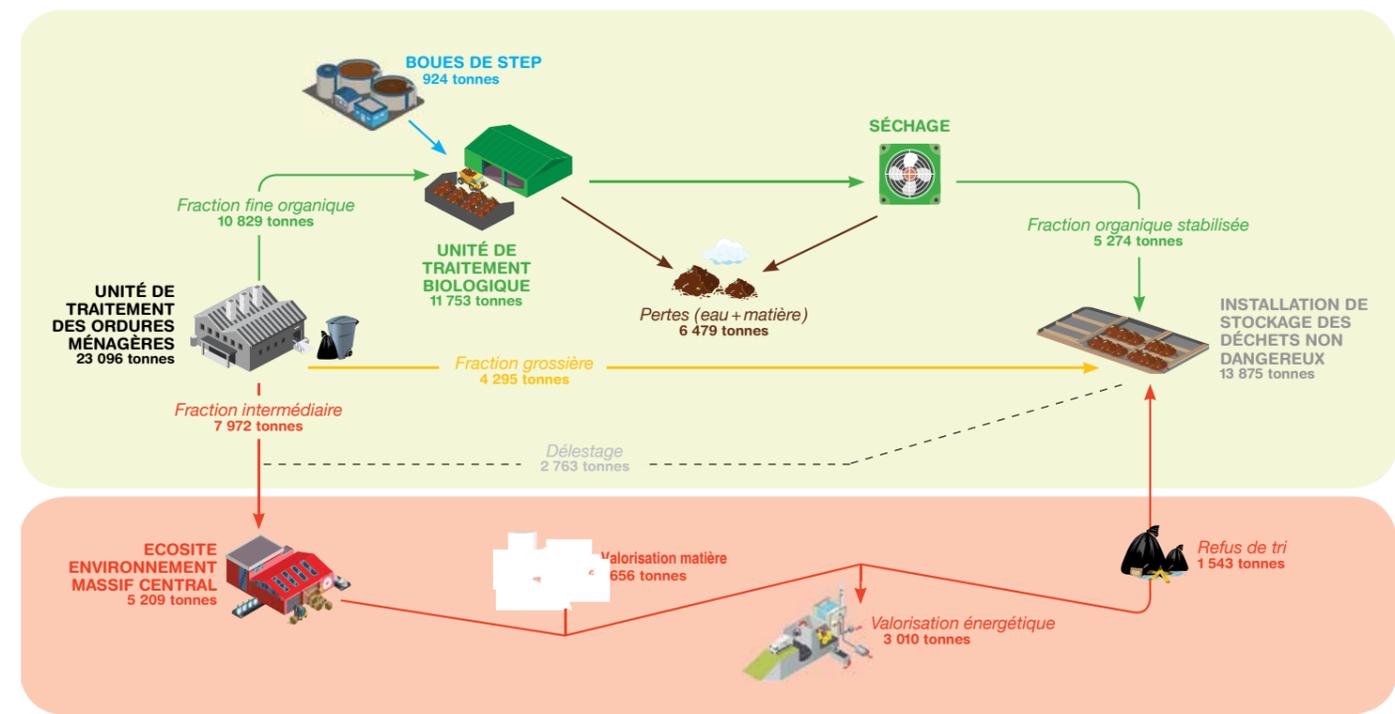
CENTRES DE TRANSFERT

Sur les 23 096 tonnes d'ordures ménagères traitées, **17 010 tonnes ont transité par un centre de transfert**, soit un pourcentage identique à celui de 2017 (73,7 %).

Les 6 086 tonnes d'apports directs concernent le Syndicat Mixte Lozère Centre ainsi que les communautés de communes Cœur de Lozère, Mont Lozère (secteur Le Bleymard) et Aubrac Lot Causses Tarn (secteur Chanac).



SYNOPTIQUE USINE 2018 (ordures ménagères et boues)



STATION D'ÉPURATION DES LIXIVIATS

20 138 m³ de lixiviats et de matières de vidanges ont été traités en 2018, soit 3 710 m³ de plus que l'an passé (+ 22,6 %).

TRAVAUX DE COUVERTURE DES CASIERS

Les travaux de couverture de la dernière alvéole comblée ont démarré début octobre. Comme lors des précédentes réalisations, ceux-ci comportent deux lots :

- le lot 1 «Couverture» consiste au réglage de la couche support mise en place en fin d'exploitation pour éviter les envols, puis à la pose du dispositif d'étanchéité et de drainage, protégé par environ 1 mètre de matériaux (20 cm de matériau fin puis 80 cm de couche de confinement permettant la mise hors gel de la membrane argileuse). Ces travaux se sont déroulés sur le mois d'octobre, la surface totale couverte représentant environ 5 000 m² ;
- le lot 2 «Biogaz» comprend l'ensemble des travaux relatifs au captage du biogaz sur la zone nouvellement couverte à savoir le forage de 7 puits supplémentaires de captage, ainsi que leur raccordement au réseau de collecte existant. Ces travaux sont programmés au printemps 2019.



Couverture de la dernière alvéole comblée - Octobre 2018

120 000 € C'EST LE COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

MODIFICATION DE LA LIGNE COMPOST

Suite à la modification de la chaîne de traitement en 2017 pour optimiser la valorisation de la fraction «sèche», des essais ont été menés au printemps 2018 pour améliorer la fermentation de la fraction fine organique. Le passage de cette fraction fine par le tube de pré-fermentation est alors apparu comme un élément pénalisant, le produit obtenu en sortie étant trop compact et trop humide pour permettre une bonne circulation de l'oxygène et ainsi faciliter sa dégradation pendant la phase de fermentation/maturation.

La décision a donc été prise début juillet d'orienter directement cette fraction dans les casiers de fermentation accélérée, cette solution étant beaucoup plus efficace du point de vue du traitement biologique. La seconde partie de la chaîne de traitement (tube et second crible rotatif) est donc aujourd'hui à l'arrêt mais de nouveaux projets sont d'ores et déjà à l'étude, dans un souci permanent de maintien d'un niveau élevé de valorisation et de maîtrise des coûts.



Tube de pré-fermentation

Propriétaire de **2 024 colonnes** d'apport volontaire, le SDEE assure la gestion des collectes sélectives (Verre, Papier, Emballages) sur l'ensemble du département.

Collectes sélectives

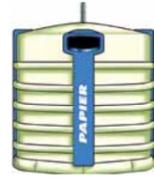
Déchèteries

En 2018, **6 020 tonnes de déchets recyclables** ont été collectées soit une quantité, tous matériaux confondus, en augmentation de **201 tonnes (+ 3,5 %)** par rapport à 2017. Ces résultats encourageants font suite aux mesures récentes prises par le SDEE pour améliorer le tri sur le département (passage en extension des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2016, refonte de la communication du service Environnement et création de la Team Recyclage, campagnes de sensibilisation et porte à porte).



VERRE

764 colonnes disponibles
2 683 tonnes collectées (+2,7%)



PAPIER

546 colonnes disponibles
1 553 tonnes collectées (+2,8%)



EMBALLAGES

714 colonnes disponibles
1 784 tonnes collectées (+5,2%)



TEXTILES

49 colonnes disponibles
199 tonnes collectées (+2%)
Et 73 t via les associations Emmaüs, Secours Catholique, Croix Rouge... (-9%)

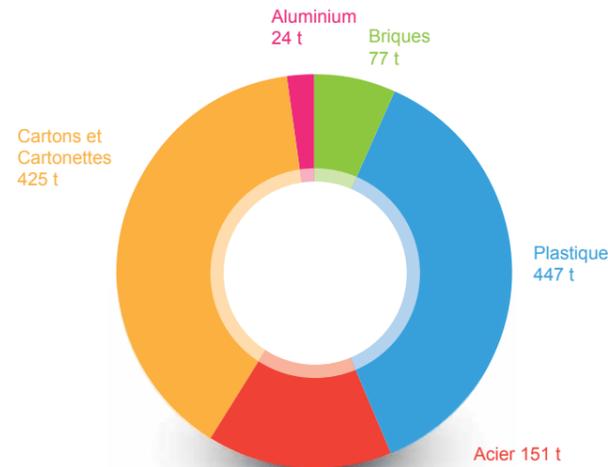


DASRI* DES PARTICULIERS

37 points de collecte
1 493 kg collectés (+4,3%)

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

RÉPARTITION 2018 DES EMBALLAGES SELON LES MATÉRIAUX



RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS LIÉS AUX COLLECTES SÉLECTIVES

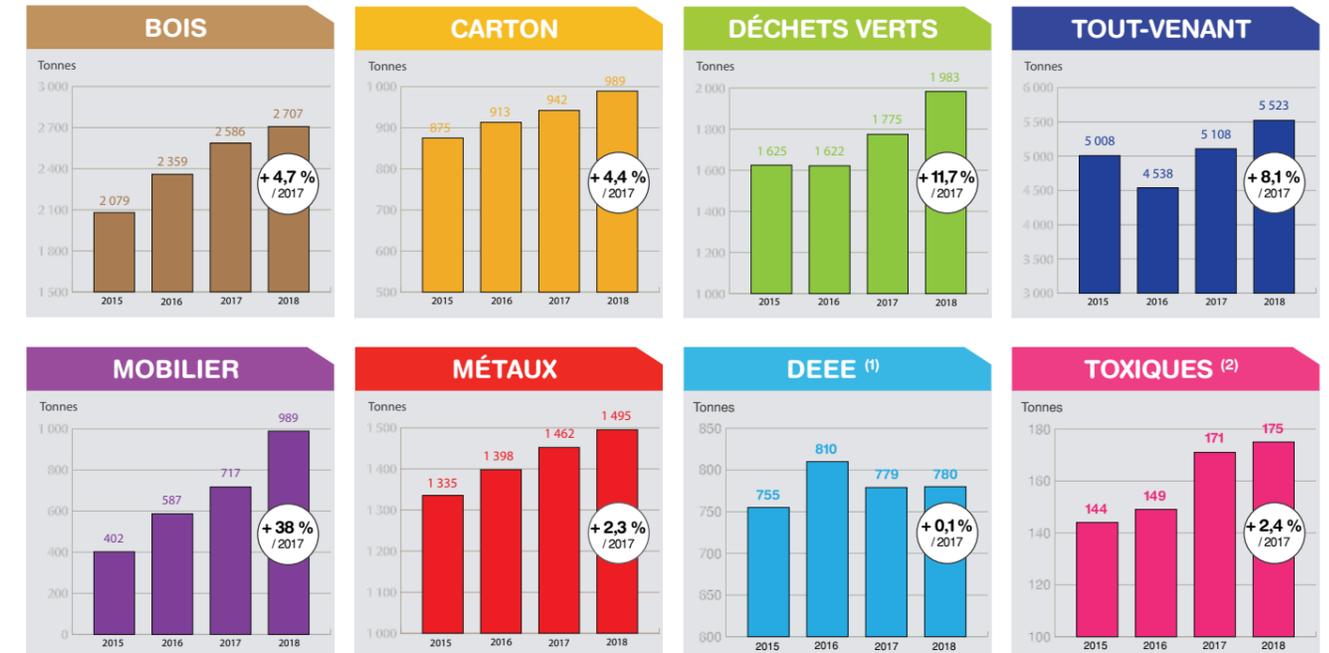
Les marchés de collecte (Verre, Papier, Emballages) et de traitement des emballages ménagers issus de la collecte sélective ont été renouvelés pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, avec possibilité de renouvellement jusqu'au 31/12/2022. L'ensemble des lots a été attribué à la **SARL ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL**.

Le SDEE assure le transport et la gestion du traitement des déchets dangereux et non dangereux issus des **24 déchèteries** desservant l'ensemble du territoire lozérien.

Au total, **14 641 tonnes ont été récupérées en 2018**, soit une quantité tous matériaux confondus en augmentation de **1 101 tonnes (+ 8,1 %)** par rapport à 2017. Cette hausse s'explique en partie par la forte progression des Déchets Verts (+ 11,7 %) mais également du Bois (+ 4,7 %), du Tout-Venant (+ 8,1 %) et des Métaux (+ 2,3 %), alors que dans le même temps la généralisation des bennes Mobilier peu à peu déployées sur l'ensemble des déchèteries a permis de collecter 989 tonnes (+ 272 tonnes).

Le SDEE restera attentif en 2019 à l'évolution des tonnages notamment de Bois et de Tout-Venant qui représentent les charges les plus importantes en matière de traitement et de valorisation, tout en poursuivant le déploiement et la communication autour des bennes Mobilier qui sont à l'inverse intégralement prises en charge par l'éco-organisme Eco-Mobilier.

DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX



(1) Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques

(2) Hors huile de vidange et batteries

En 2018, grâce au geste de tri



100% bien trié, 100% recyclé



Grâce au tri d'une famille de 4 personnes pendant un an, on peut par exemple fabriquer :



Vous économisez les ressources naturelles



Vous créez une économie circulaire de proximité



Résultats estimatifs calculés sur la base des tonnages de collecte sélective recyclés.

LA SIGNALÉTIQUE DES DÉCHÈTERIES FAIT PEAU NEUVE !



Dans le cadre du projet de remise aux normes des déchèteries engagé en Lozère, et dans le but d'harmoniser les pratiques de communication sur l'ensemble du département, le SDEE a pris en charge, en 2018, la réalisation de nouveaux panneaux signalétiques. Destinés à informer et diriger les usagers de manière précise et ludique à l'intérieur des déchèteries, ce projet s'inscrit dans cette démarche départementale de modernisation.

La mise en place de ces nouveaux panneaux se fait en plusieurs étapes, en concordance avec les travaux de rénovation des déchèteries :

- les 9 premières ont été réalisées fin 2018 / début 2019 (Gorges du Tarn Causses, Le Malzieu Ville, Mont Lozère et Goulet, Peyre en Aubrac, Pont de Montvert Sud Mont Lozère, St Alban sur Limagnole, St Etienne du Valdonnez, St Chély d'Apcher et Villefort) ;
- 9 autres déchèteries actuellement en cours de mise aux normes seront équipées dès la fin des travaux (Esclanèdes, Florac Trois Rivières, Fournels, Grandrieu, Hures la Parade, Marvejols, Massegros Gorges Causses, Nasbinals et Ste Croix Vallée Française).

Ce projet d'un coût de 55 000 € HT a été financé par le SDEE, avec une participation de l'ADEME à hauteur de 13 000 €.

Mieux communiquer pour réduire ses déchets

En 2018, la communication autour des déchets s'est articulée autour de multiples supports : insertions presse, Journal du tri ou encore publications sur les réseaux sociaux. Ces outils sont indispensables pour renforcer l'action du SDEE et de ses partenaires afin de faire progresser, chaque jour un peu plus, le tri et les actions en faveur de la prévention des déchets.



NOUVELLE VITRINE WEB POUR L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS

Afin de communiquer sur les actions du SDEE et de ses partenaires et développer le partage et la connaissance de la gestion des déchets en faveur du plus grand nombre, l'Observatoire Départemental des Déchets s'est récemment doté d'un site internet.

Accessible depuis l'adresse : www.observatoire-dechets-48.fr, le site est un véritable centre de ressources pour ceux souhaitant s'informer pour mieux trier et découvrir le devenir de nos ordures ménagères et déchets recyclables.

Un bon démarrage !

Depuis sa mise en ligne le 19 novembre 2018, le site internet enregistre de très bons résultats avec plus de **700** utilisateurs et plus de **1 100** sessions de connexion*.



*chiffres arrêtés au 18/02/2019

One, Two, Tri : êtes-vous un serial trieur ?



Tirage au sort du jeu concours de l'Observatoire - Janvier 2019

Afin d'inaugurer, en fin d'année 2018, la mise en ligne du site internet de l'Observatoire des Déchets, le SDEE a souhaité tester les connaissances des lozériens autour d'un jeu concours intitulé « One, Two, Tri : êtes-vous un serial trieur ? ».

Les participants étaient invités à se rendre sur le nouveau site internet pour répondre à un quiz de 10 questions sur la prévention, le recyclage et le traitement des déchets. À la clé, de nombreux lots à gagner dont deux vélos électriques, des repas et paniers gourmands ou encore des entrées dans les parcs de loisirs du département.

Le tirage au sort s'est déroulé le mercredi 16 janvier 2019 en présence du Président Jacques BLANC et des élus du bureau syndical. Le SDEE félicite les 520 participants ainsi que les nombreux enfants ayant envoyé leurs dessins aux couleurs de la Team Recyclage dans le cadre du Kids Concours.

Retour sur les rencontres et les événements

Comme chaque année, les équipes du service environnement et notamment les ambassadeurs du tri se sont mobilisés pour sensibiliser le grand public et les scolaires à travers différentes animations :



6 mai 2018
Vide grenier de BARJAC
Animation sur le tri et le traitement de nos ordures ménagères

16 juin 2018
1^{er} Anniversaire de la Ressourcerie l'Arécup
Sensibilisation au tri



23 & 24 novembre 2018
Salon de la Récup' et du Réemploi
Stand d'animation sur le tri Point de collecte Téléthon « Recycler c'est aider »

16 janvier 2019
Remise des chèques à la Ligue contre le Cancer (8 260 euros) et à l'AFM Téléthon (1 270 euros)



VISITES CENTRE DE TRAITEMENT

20 visites du Centre Départemental de Traitement des Déchets ont été organisées en 2018 pour plus de **560 personnes** accueillies.

DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU SITE DE RÉDOUNDEL

Après quasiment deux ans d'études, celles-ci ayant démarré en juin 2016, le dossier de demande de renouvellement d'autorisation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Redoundel a été **déposé en Préfecture fin avril 2018**, puis **déclaré complet le 05 juin 2018, date du démarrage de son instruction**.

L'installation a également été confirmée dans le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie lors de la commission consultative du 22 mai à Toulouse.

Après trois mois d'analyse, **cette instruction a été suspendue le 24 août 2018** au motif que le dossier était jugé insuffisant, notamment sur le volet «Faune», et nécessitait donc des compléments d'investigation. La phase d'examen ne reprendra donc qu'à la réception de la totalité des compléments demandés. Parmi eux, de nouvelles campagnes écologiques ont d'ores et déjà été commandées avec un planning de réalisation s'étalant de janvier à septembre 2019, cette dernière campagne concernant l'inventaire acoustique des chiroptères (plus connues sous le nom de chauves-souris) et étant assurée localement par l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de L'Environnement (ALEPE).

Outre le retard occasionné, ces études complémentaires représentent un coût supplémentaire de 35 000 euros qui s'ajoute aux 150 000 euros déjà investis pour le dépôt du dossier.

Parallèlement, la première autorisation d'exploiter l'ISDND de Redoundel a pris fin le 03 juillet 2018. Un constat sur site de la poursuite d'activité a été effectué par les services de la DREAL le 04 juillet 2018, déclenchant ensuite la promulgation d'un arrêté préfectoral de mise en demeure de régularisation administrative, en date du 25 juillet 2018, assorti de mesures conservatoires de fonctionnement pour permettre une continuité d'exploitation le temps que l'instruction du dossier de demande de renouvellement d'autorisation soit menée à son terme.

Ces mesures conservatoires fixent des prescriptions techniques ainsi qu'un tonnage maximum annuel. Il est cependant important de rappeler que d'importants volumes d'exploitation ayant pu être économisés au cours des 15 premières années de fonctionnement, aucun aménagement n'a été nécessaire pour cette poursuite d'activité, le SDEE disposant sur le site de plusieurs alvéoles déjà aménagées pour le stockage des déchets.

La nouvelle demande d'autorisation porte sur une durée de **30 ans**. Elle permettra de pérenniser un site exemplaire et essentiel dans le schéma de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Lozère, en favorisant le maintien d'emplois locaux et en assurant une gestion de proximité cohérente du point de vue environnemental, et garante d'une indispensable maîtrise des coûts.





1,3 MILLION D'EUROS DE TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN 2018

56 collectivités sous contrat avec le SDEE

2 km de réseaux d'eau créés

60 réparations de fuites

55 plans de réseaux d'eau réalisés sous SIG

1 950 m³ de matière de vidanges pompés

Après l'année 2017 qui restera dans nos mémoires en raison de son étiage, la ressource en eau a été au cours de l'année 2018 conforme aux débits habituels. Il n'empêche, tous les spécialistes nous indiquent que l'évolution climatique risque d'entraîner des périodes de déficit de plus en plus sévères. Les différents acteurs de l'eau ont commencé à réfléchir à ces problématiques, notamment lors d'assises de l'eau, au niveau départemental et national. La solution pour faire face à ces problèmes sera probablement un panel des pistes en réflexion allant de la réduction des pertes d'eau, la baisse de la consommation ou l'interconnexion de réseaux, au stockage saisonnier voire pluriannuel. Pour nos territoires ruraux, il faudra rechercher des solutions pragmatiques, adaptées à nos spécificités. Le SDEE œuvre dans ce sens depuis de nombreuses années afin d'aider ses collectivités adhérentes à maintenir la qualité de leur service de distribution d'eau, tout en maîtrisant leurs frais de fonctionnement.

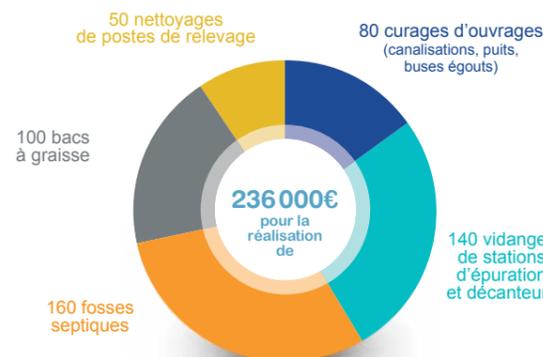
Activités 2018

CRÉATION ET ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Nos équipes interviennent sur toute la chaîne des cycles d'eau et d'assainissement, aussi bien en prestations techniques (travaux neufs, maintenance et entretien des réseaux ou de stations d'épuration, vidange et hydrocurage) qu'en prestations de service (réalisation de plans des réseaux).



VIDANGE ET HYDROCURAGE

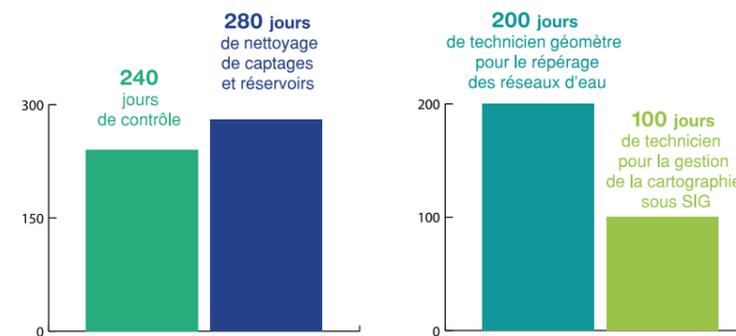


L'ensemble de ces travaux représente :

- 1 300 heures d'intervention du camion hydrocureur ;
- 1 950 m³ de matières de vidanges pompées et transportées vers des stations d'épuration, dont 210 m³ de matières grasses.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU

283 000 € pour la réalisation de :



54 communes et 2 communautés de communes adhérents au service de contrôle, prévention et nettoyage des ouvrages assuré par le SDEE. Elles représentent 56 collectivités.

En place depuis 20 ans, ces contrats ont permis des interventions préventives sur les réseaux. Ils ont été complétés en 2015 par une prestation de cartographie. Cette option, qui correspond à la gestion patrimoniale définie dans le Grenelle de l'Environnement, a été souscrite par 44 communes et 1 communauté de communes.



Station de traitement d'eau potable de Peyre en Aubrac

CONTRAT ÉLECTROMÉCANIQUE

104 000 € pour intervenir sur 25 stations d'épuration

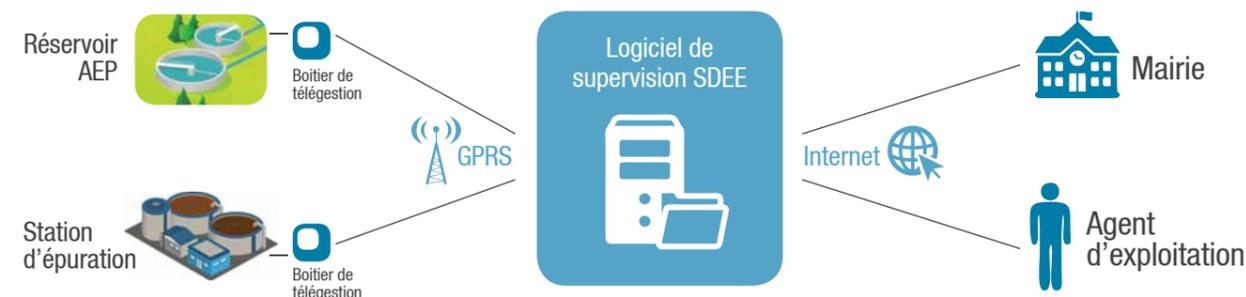
Pour garantir le fonctionnement de ces ouvrages et prévenir les éventuelles pannes, un électromécanicien du SDEE assure toute l'année des missions d'entretien et procède, quand cela est nécessaire, au remplacement de matériels tels que des pompes d'eau potable, des pompes d'assainissement ou des postes de télésurveillance.

ACTUALITÉ - La télésurveillance des réseaux

Outil indispensable à l'exploitation des réseaux, la télésurveillance permet de :

- limiter les déplacements ;
- limiter les temps de dysfonctionnement du service ;
- anticiper les défauts et notamment les fuites des réseaux d'eau potable.

Ces outils font l'objet d'évolutions technologiques permanentes, notamment en ce qui concerne les canaux de communication. La suppression d'ici deux ans du canal GSM Data nécessite l'investissement dans un logiciel de supervision des appareils de télésurveillance. L'investissement et l'exploitation de ce type d'équipement étant difficile à assumer pour une petite collectivité, le SDEE a décidé de s'équiper afin de le partager au niveau départemental. Une proposition de prestation sera transmise courant 2019 aux collectivités concernées.



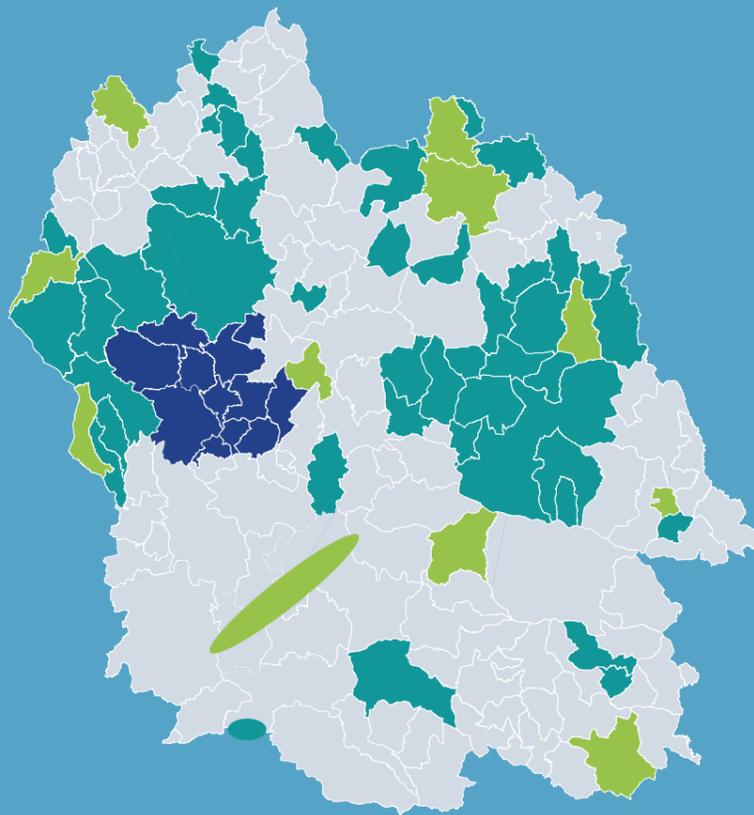


Voirie
communale



6,1 MILLIONS D'EUROS DE PROGRAMME
DE TRAVAUX DE VOIRIE 2018

LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AGITE LES DISCUSSIONS DES GESTIONNAIRES DE CES SERVICES



Eau potable : collectivités sous contrat avec le SDEE

LÉGENDE

- Contrat d'entretien
- Contrat d'entretien + Cartographie des réseaux (SIG)
- Contrat à l'échelle de la communauté de communes : entretien + Cartographie des réseaux (SIG)

Les choses semblent maintenant bien fixées avec la loi du 3 août 2018 comprenant :

- une obligation de transfert aux EPCI au **1^{er} janvier 2020** pour ceux qui exercent la compétence eau et assainissement sur une partie de leur territoire ;
- la possibilité d'un report au **1^{er} janvier 2026** pour les autres, avec une minorité de blocage de 25% de leurs communes membres représentant au minimum 20% de la population.

Les délibérations des communes déjà prises ou à venir vont bientôt donner plus de visibilité sur les exploitants de ces réseaux dans les prochaines années.

Ce délai supplémentaire pour les collectivités qui pourront l'utiliser devrait permettre de préparer ce transfert pour qu'il se passe au mieux. Les Agences de l'Eau incitent les EPCI à réaliser des études de transfert de compétence. Le SDEE, par sa connaissance du territoire et son expérience dans l'exploitation des réseaux, peut les assister dans leurs études. C'est dans cette réflexion que **le SDEE a lancé avec la commune nouvelle de Peyre en Aubrac l'expérimentation d'un contrat de prestations de services élargi**, qui permet de mutualiser de manière un peu plus importante ses moyens avec ceux de la commune pour assurer au mieux l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le retour de cette expérience permettra de proposer aux collectivités adhérentes du SDEE une assistance à l'exploitation économiquement et techniquement intéressante.

19
appels d'offres

93
communes

2
communautés
de communes

299
chantiers

95 km
de routes
rénovés

L'amélioration du réseau de voirie est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire. Ainsi, pour garantir confort et sûreté aux usagers, les communes et leurs groupements consacrent chaque année un budget conséquent à la réfection et à l'entretien de la voirie communale et intercommunale. C'est dans ce cadre qu'intervient le SDEE pour coordonner un groupement de commandes de travaux de voirie, offrant ainsi aux collectivités adhérentes un appui administratif dans la gestion de ce programme.

COORDINATION SDEE - LOZÈRE INGÉNIERIE

La réalisation de travaux de voirie est parfois l'occasion pour les collectivités d'engager un programme de travaux plus conséquent, incluant notamment la mise en discrétion des réseaux électriques. Afin d'assurer la coordination de ces projets, les équipes du service électrification du SDEE et les techniciens de Lozère Ingénierie se rencontrent annuellement pour mettre en commun les sollicitations reçues des élu-e-s de notre territoire. Ce travail partenarial et les échanges réguliers entre chargés d'affaire permettent ainsi de garantir le bon déroulement de ces opérations.

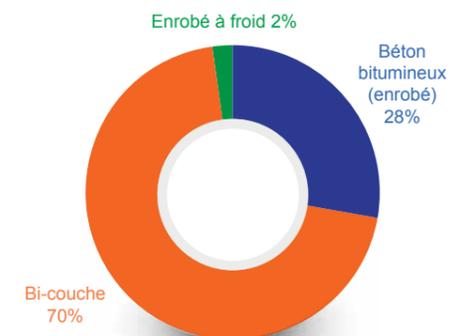


Lozère Ingénierie accompagne les collectivités du département dans la réalisation de leurs projets en proposant notamment aux communes et communautés de communes une assistance technique dans les domaines de la voirie, depuis la phase avant-travaux (visite et analyse des besoins, réflexion sur les solutions envisageables) jusqu'à l'étape finale de réception.

Le programme 2018 de voirie communale c'est :

- 4,6 km de création ou curage de fossés
- 95 km de routes rénovés
- 14 500 t de grave émulsion (GE) utilisées
- 14 500 t de grave non traitées (GNT) utilisées
- 1 350 m³ de création de murs ou enrochements
- 580 m de buses

Type de revêtement utilisé pour la rénovation des routes communales



Surveillance et entretien courant des ouvrages d'art routiers

ACTUALITÉ

Suite à l'effondrement du viaduc de Gênes en Italie le 14 août 2018, l'Assemblée des Départements De France (ADF) et, plus récemment, le Sénat ont souhaité connaître l'état du patrimoine des ouvrages d'art routiers et leur suivi.

Si le maintien du niveau de service et d'entretien d'un ouvrage relèvent de la responsabilité politique et de la stratégie du maître d'ouvrage, le maintien de la sécurité d'usage relève de sa responsabilité civile ou pénale. Pour un maître d'ouvrage, il est donc capital de connaître les ouvrages d'art qui relèvent de sa compétence. La surveillance de leur état est également déterminante pour l'entretien du patrimoine et la sécurité des usagers.

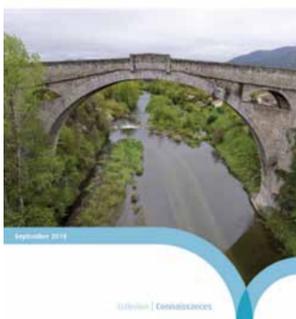
Le recensement des ouvrages

En Lozère, **751 ouvrages** ont été recensés. Initialement assuré par la Direction Départementale des Territoires au titre de ses missions ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), leur suivi régulier est aujourd'hui réalisé par Lozère Ingénierie et permet à chaque maître d'ouvrage de disposer :

- d'une fiche signalétique détaillant les caractéristiques de l'ouvrage ;
- d'un procès-verbal de visite accompagné de conclusions relatives à l'état général de l'ouvrage et à d'éventuels travaux à entreprendre.



Surveillance et entretien courant des ouvrages d'art routiers
Guide technique à l'usage des communes



L'entretien des ouvrages

Le guide technique à l'usage des communes diffusé par le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) en septembre 2018, intitulé « surveillance et entretien courant des ouvrages d'art routiers », distingue deux niveaux d'entretien d'un ouvrage :

- **l'entretien préventif** qui consiste à intervenir soit systématiquement, soit sur la base d'une dégradation prévisible ou amorcée et qui vise à prévenir ou retarder une altération de l'ouvrage ;
- **la réparation** qui consiste à remettre partiellement ou totalement en état un ouvrage altéré ; c'est une action « correctrice », qui vise à ramener l'ouvrage à son niveau de service initial.

Le guide présente dans le détail les différentes opérations d'entretien sous forme de fiches techniques.

Durée de vie des ouvrages

En escomptant une durée de vie moyenne des ouvrages ré-estimée de 70 ans, la plupart des ouvrages construits dans les années 50 sont actuellement en « fin de vie ». Les années à venir demanderont donc une grande attention en ce qui concerne la maintenance du patrimoine.

Famille d'ouvrages	Durée de vie recalée
Béton armé	80 ans
Buses métalliques	35/45 ans
Béton précontraint	70 ans
Maçonneries	150/250 ans
Métal seul	70 ans
Métal mixte	100 ans



Bornes de recharge pour véhicules électriques



+111% DE SESSIONS DE RECHARGE ENTRE 2017 ET 2018

37 installations de recharge

950 sessions de recharge

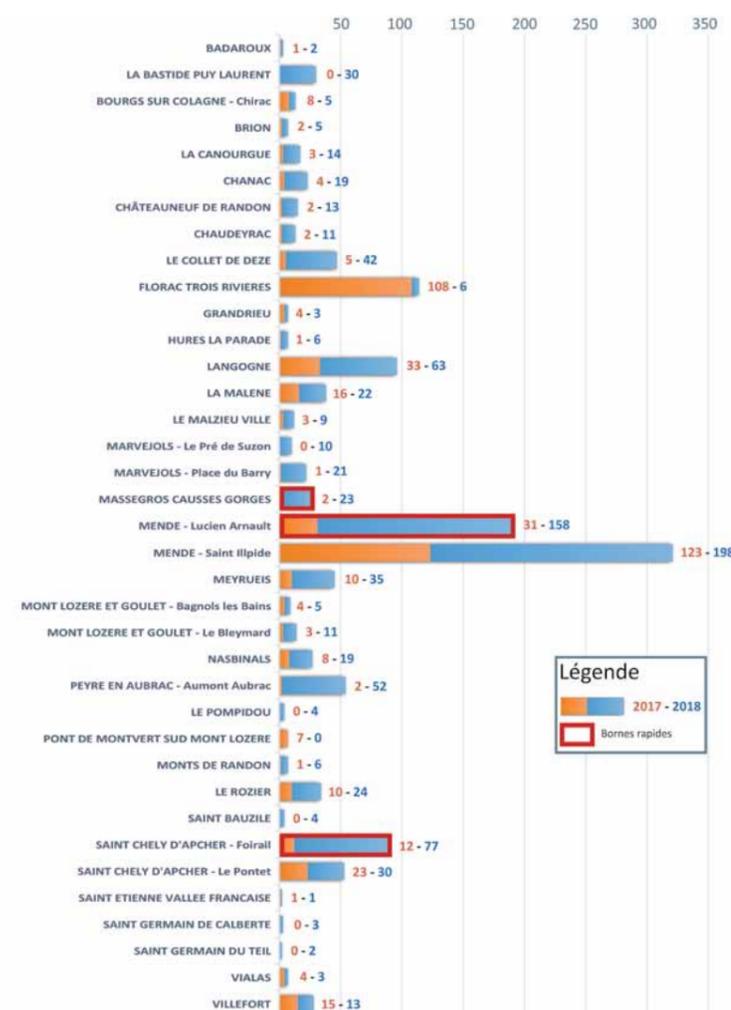
2 645 heures de recharge

17 400 kWh rechargés

115 000 km parcourus

Le marché français du véhicule électrique connaît une forte croissance depuis 2009, notamment grâce à l'apparition des batteries lithium. 39 158 véhicules électriques ont été immatriculés en 2018, ce qui représente une augmentation de 27% par rapport à 2017. La Lozère s'est démarquée au niveau national en 2017 en obtenant le deuxième meilleur taux d'immatriculation de véhicules électriques sur le total des ventes sur son territoire. Cette tendance s'explique en partie par l'augmentation de l'offre sur le marché et par l'amélioration de l'autonomie des véhicules. Les aides accordées par l'Etat lors de l'achat de ce type de véhicules sont un plus. Sans oublier le déploiement d'infrastructures de recharge, notamment en région Occitanie via le réseau Révéo.

Évolution du nombre de sessions de recharge par borne



Les 37 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables déployées par le SDEE sur le territoire lozérien font partie de « Révéo », réseau public d'Occitanie. Il intègre 9 autres syndicats d'énergie et 2 métropoles. Fin 2018, Révéo totalise plus de 1 000 bornes de recharge déployées en Occitanie, 2 130 usagers, et près de 40 000 sessions de recharge réalisées.





Énergies renouvelables



Réseaux de chaleur



2 projets en phase de réalisation + 4 à l'étude

20,5 hectares de photovoltaïque

25 bâtiments à raccorder aux réseaux de chaleur

6,5 M € de budget global

1,8 km de réseaux de chaleur prévus

Le SDEE affirme sa volonté d'action en matière de transition énergétique à travers deux projets photovoltaïques majeurs : sa participation aux côtés d'Engie Green à l'exploitation de la plus grande centrale photovoltaïque de Lozère, sur la ZAC de La Tieule, et l'installation d'un second site de production photovoltaïque, en partenariat avec Urbasolar, sur les casiers réhabilités du site d'enfouissement de Redoundel.

ZAC DE LA TIEULE

Dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2015 par le Syndicat mixte lozérien de l'A75, l'entreprise Engie Green a été retenue pour réaliser cette opération et y a dédié une société de projet : Engie PV La Tieule.

Après avoir été lauréat de la session 4 des appels d'offres nationaux en août, celle-ci a en charge la construction et l'exploitation de la future centrale solaire. Une attention particulière sera portée à l'intégration environnementale et sociale de ce projet avec notamment la plantation de haies, l'installation d'un rucher, le recours à du débroussaillage animal plutôt que mécanisé, et la valorisation pédagogique auprès des scolaires ou du grand public.

Le SDEE est partie prenante de cette opération, au travers d'une prise de capital dans la société d'exploitation prévue au moment de la mise en service, à hauteur de 1,5 million d'euros sur 3 ans auquel s'ajoutent 300 000 euros investis sur 20 ans.

La puissance prévisionnelle de ce projet est estimée à 15 MWc répartie sur une surface de 15 hectares.



SITE DE REDOUNDEL

Projet lauréat de la session 3 des appels d'offres nationaux en février 2018, l'installation de cette centrale photovoltaïque sur la partie sud, correspondant aux casiers réhabilités les plus anciens du site de stockage des déchets non dangereux, permettra une valorisation de ce terrain par la production d'énergie propre et renouvelable. Outre la maîtrise foncière, le SDEE participera également au capital de la société d'exploitation URBA 84.

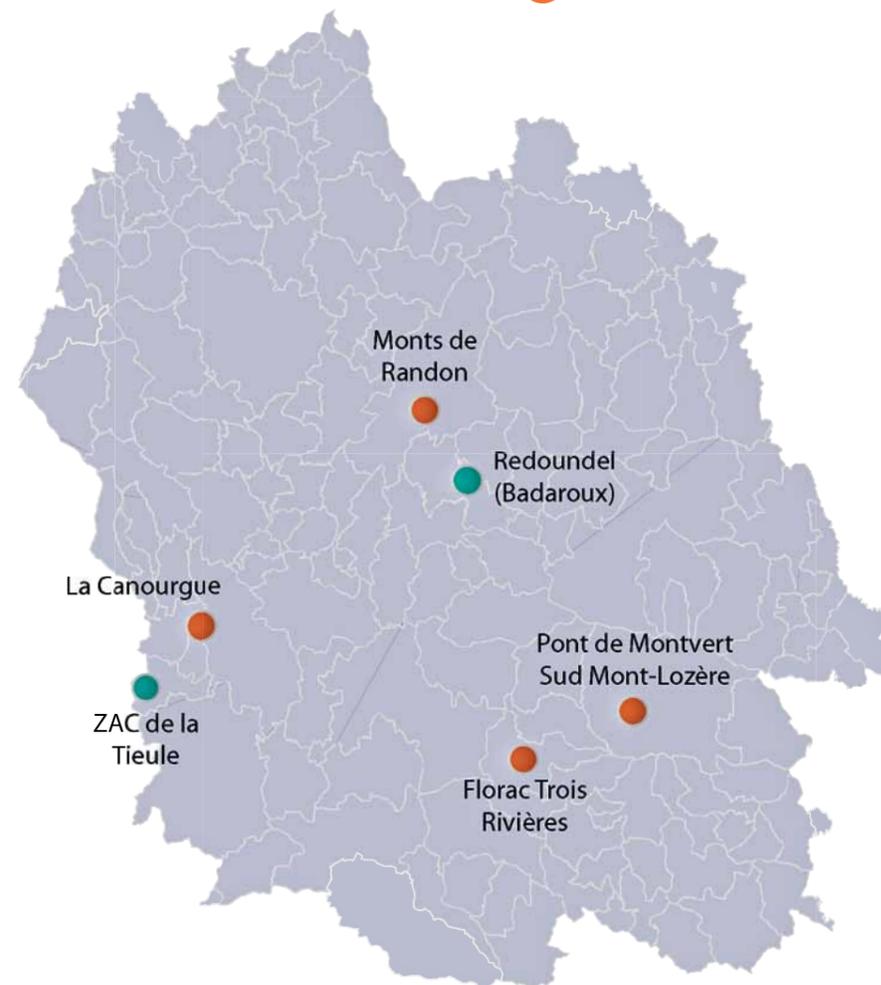


- 1,7 MWc soit la consommation de 2 000 habitants
- 1,7 M € de budget global
- 2,5 hectares soit 5 300 panneaux

Situation géographique des projets

LÉGENDE

- Photovoltaïque
- Réseau de chaleur



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES PROJETS

Florac Trois Rivières

- Linéaire réseau 500 à 600 ml
- Puissance 1 MW
- 7 bâtiments à raccorder

La Canourgue

- Linéaire réseau 300 ml
- Puissance 250 kW
- 5 bâtiments à raccorder

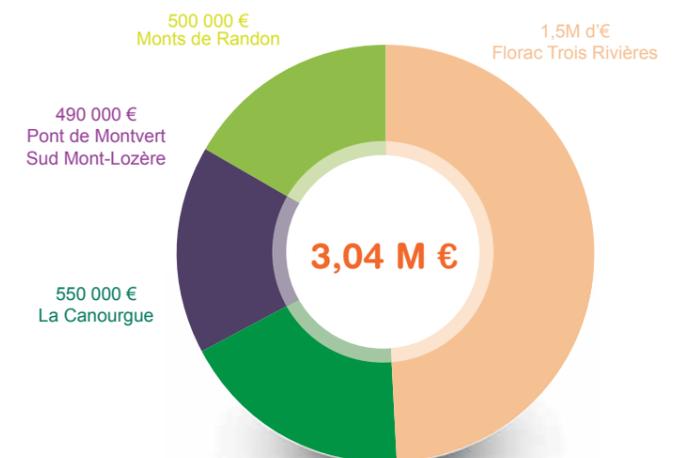
Pont de Montvert Sud Mont-Lozère

- Linéaire réseau 500 ml
- Puissance 180 kW
- 6 bâtiments à raccorder

Monts de Randon

- Linéaire réseau 500 ml
- Puissance 400 kW
- 7 bâtiments à raccorder

Coûts estimatifs des projets



Les services administratifs contribuent au fonctionnement quotidien du SDEE en assurant la gestion comptable et financière, la gestion des ressources humaines, le suivi des marchés publics ainsi que l'animation de la politique qualité et la communication du syndicat.

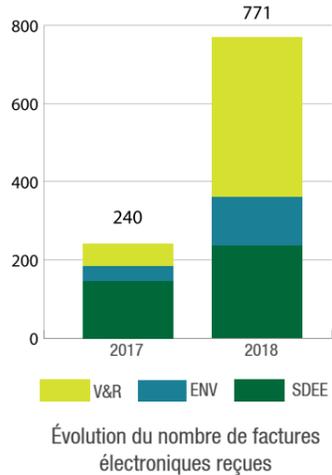
EN ROUTE VERS LE 100 % DÉMAT

La facturation électronique

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales doivent être à même de recevoir les factures électroniques produites par certains de leurs fournisseurs. L'obligation faite aux entreprises de transmettre des factures dématérialisées à leurs clients publics via la plateforme CHORUS est mise en œuvre de façon progressive pour être applicable à l'ensemble des opérateurs économiques en 2020.

Face à cette obligation, le SDEE a procédé au remplacement de son logiciel de comptabilité afin de disposer d'un outil compatible avec ce nouveau protocole d'échange de données. Depuis fin 2018, le logiciel est interconnecté à la plateforme CHORUS, permettant une intégration automatique des factures reçues dans l'outil et la mise en place de circuits de validation électronique des factures. Ces derniers sont opérationnels sur 2 des 3 budgets du syndicat.

L'achèvement de cette évolution, qui s'inscrit dans la continuité de la mise en place en 2015 du protocole d'échange standard d'Hélios 2 (PES V2), sera réalisé dans le courant de l'année 2019. Dès lors, **l'ensemble du processus de traitement d'une facture sera 100% dématérialisé, de l'émission de la pièce par le fournisseur, jusqu'à son règlement par le comptable public.**



L'échéance du 1^{er} octobre 2018 pour les marchés publics

Dans le cadre de la transformation numérique de l'État, la dématérialisation totale s'impose depuis le 1^{er} octobre 2018 à la commande publique. Depuis cette date, l'ensemble des processus de consultation et de passation des marchés dont la valeur est supérieure à 25 000 euros HT doivent être totalement dématérialisés. Une seule étape échappe à cette obligation, celle de la signature de l'acte d'engagement.

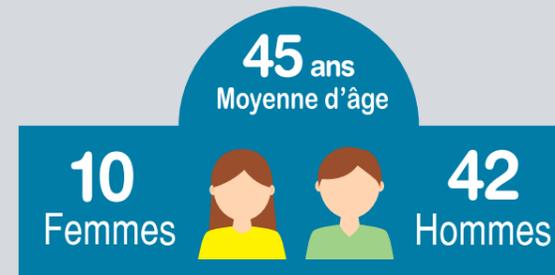
Loin de n'être qu'une simple évolution technologique, la transformation numérique de la commande publique doit générer d'importants progrès en termes de transparence et de simplification, et permettre l'accélération du traitement administratif ainsi que la réduction des délais de passation des marchés publics. Cependant, avant d'être pleinement efficiente, elle implique de la part des acheteurs publics et des opérateurs économiques des évolutions de compétences, d'usages, d'organisation et même de culture.

Avant l'échéance du 1^{er} octobre 2018 le SDEE disposait déjà d'un profil acheteur pour la mise en ligne de ses consultations. Afin d'anticiper les orientations souhaitées par l'État, un circuit de signature électronique des marchés a été mis en place, permettant, lorsque cela est possible, la réalisation d'un processus 100% dématérialisé.

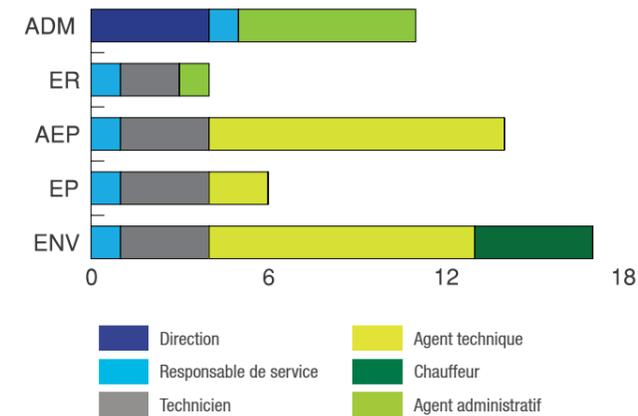
DONNÉES 2018

Publicités lancées	31
Total de clics sur les annonces SDEE	1907
DCE téléchargés	264
Nombre d'offres déposées	72
Marchés attribués	48

Le SDEE compte 52 agents répartis comme suit :



RÉPARTITION PAR SERVICE



En 2018, les équipes du SDEE ont intégré les effectifs suivants :

Claudie AVIGNON : Adjointe administrative service Administration

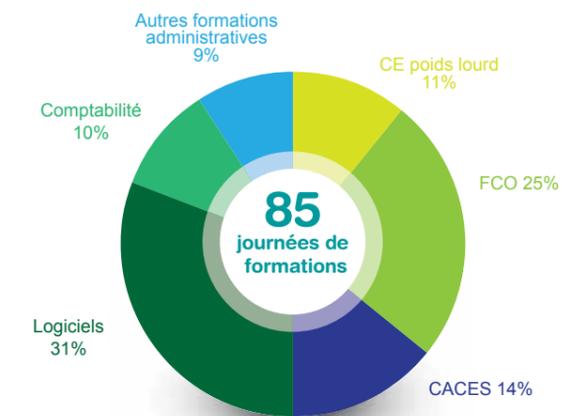
David JEANJEAN : Responsable de service service Eau et Assainissement

Hugo GAUTIER : Agent polyvalent service Eau et Assainissement

Gilles CAUSSE : Agent polyvalent service Environnement

Clément VIDAL : Agent polyvalent service Environnement

RÉPARTITION DES FORMATIONS



ADMINISTRATION (11 agents)

Pilotage des services
Administration générale de la collectivité

ÉLECTRIFICATION (4 agents)

Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'électrification
Contrôle de concession pour la distribution publique d'électricité

ÉCLAIRAGE PUBLIC (6 agents)

Réalisation de travaux d'éclairages neufs
Maintenances des installations

EAU ET ASSAINISSEMENT (14 agents)

Contrôle et entretien des réseaux d'eau et d'assainissement
Prestations d'hydrocurage

ENVIRONNEMENT (17 agents)

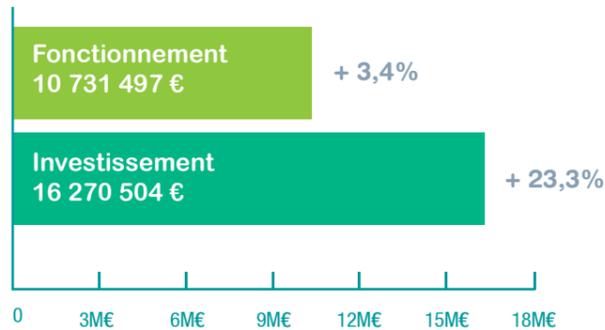
Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers
Collecte sélective



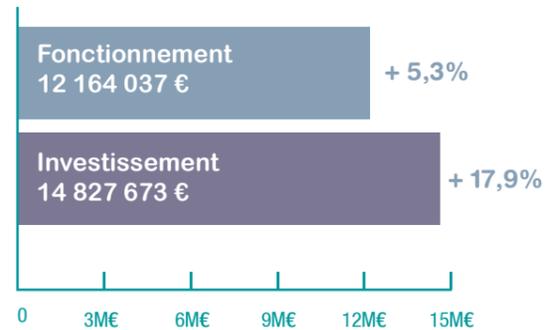
COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

En 2018, le budget du syndicat s'est élevé à 27 millions d'euros, dont 60% réservés à l'investissement soit 16,2 millions d'euros (en augmentation de 23,3% par rapport à l'an passé).

DÉPENSES 2018 27 002 001 €

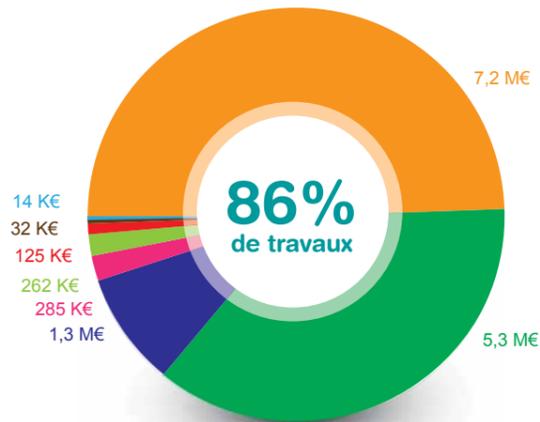


RECETTES 2018 26 991 710 €



BUDGET GÉNÉRAL

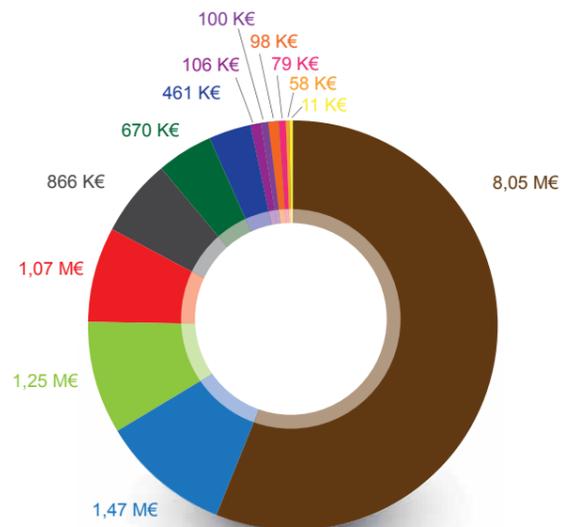
LES DÉPENSES 2018



- Travaux de voirie 49,6%
- Travaux d'électrification 36,5%
- Participations reversées aux communes 8,9%
- Charges de personnel 2%
- Charges de fonctionnement 1,8%
- Participation versée à la SELO 0,9%
- Travaux de bornes de recharge 0,2%
- Achat de matériel et véhicules 0,1%

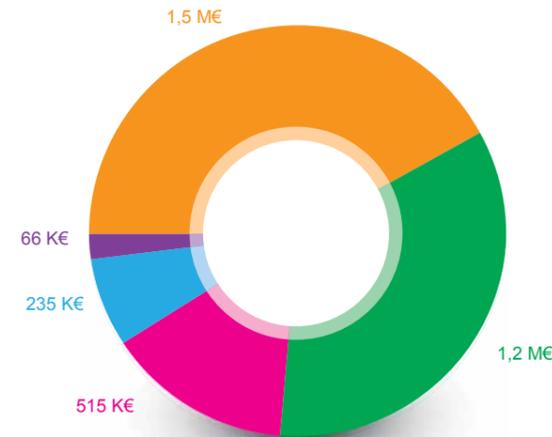
LES RECETTES 2018

- Participation des Communes aux travaux 56,3%
- Taxe sur l'Électricité 10,3%
- FACE 8,7%
- Redevance de concession ENEDIS (R1 et R2) 7,5%
- Récupération TVA 6,1%
- Excédent capitalisé 4,7%
- Participation ENEDIS (PCT et Art 8) 3,2%
- Subventions ADEME 0,7%
- Participation du Département / Mt Lozère 0,7%
- Participation du Département aux travaux 0,7%
- Participation des Particuliers aux travaux 0,6%
- Cotisations communes 0,4%
- Divers (cessions, autres produits exceptionnels, contrats aidés ...) 0,1%



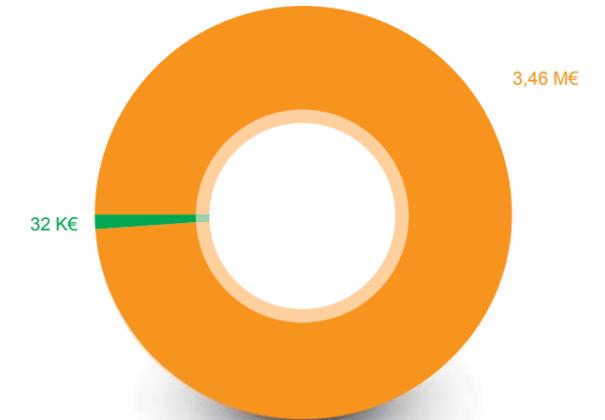
BUDGET VOIES ET RÉSEAUX (SPIC*)

LES DÉPENSES 2018



- Achats de fournitures pour travaux 42%
- Charges de personnel 34,5%
- Charges de fonctionnement 14,8%
- Achat de matériel et véhicules 6,8%
- Travaux d'extension du bâtiment AEP 1,9%

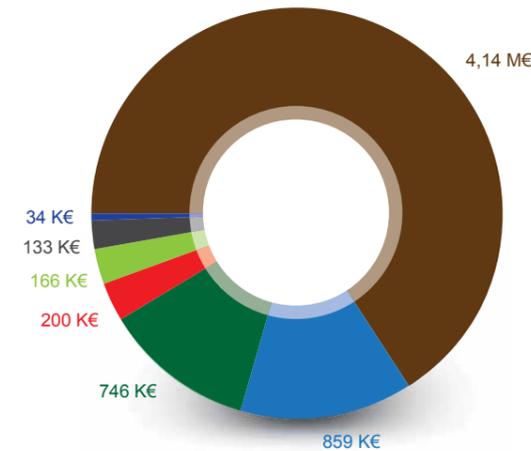
LES RECETTES 2018



- Facturation de travaux 99,1%
- Divers (contrats aidés, remb. maladie, sinistres...) 0,9%

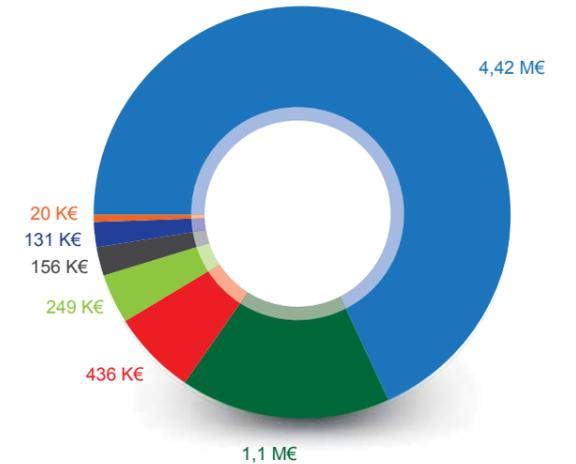
BUDGET ENVIRONNEMENT (SPIC*)

LES DÉPENSES 2018

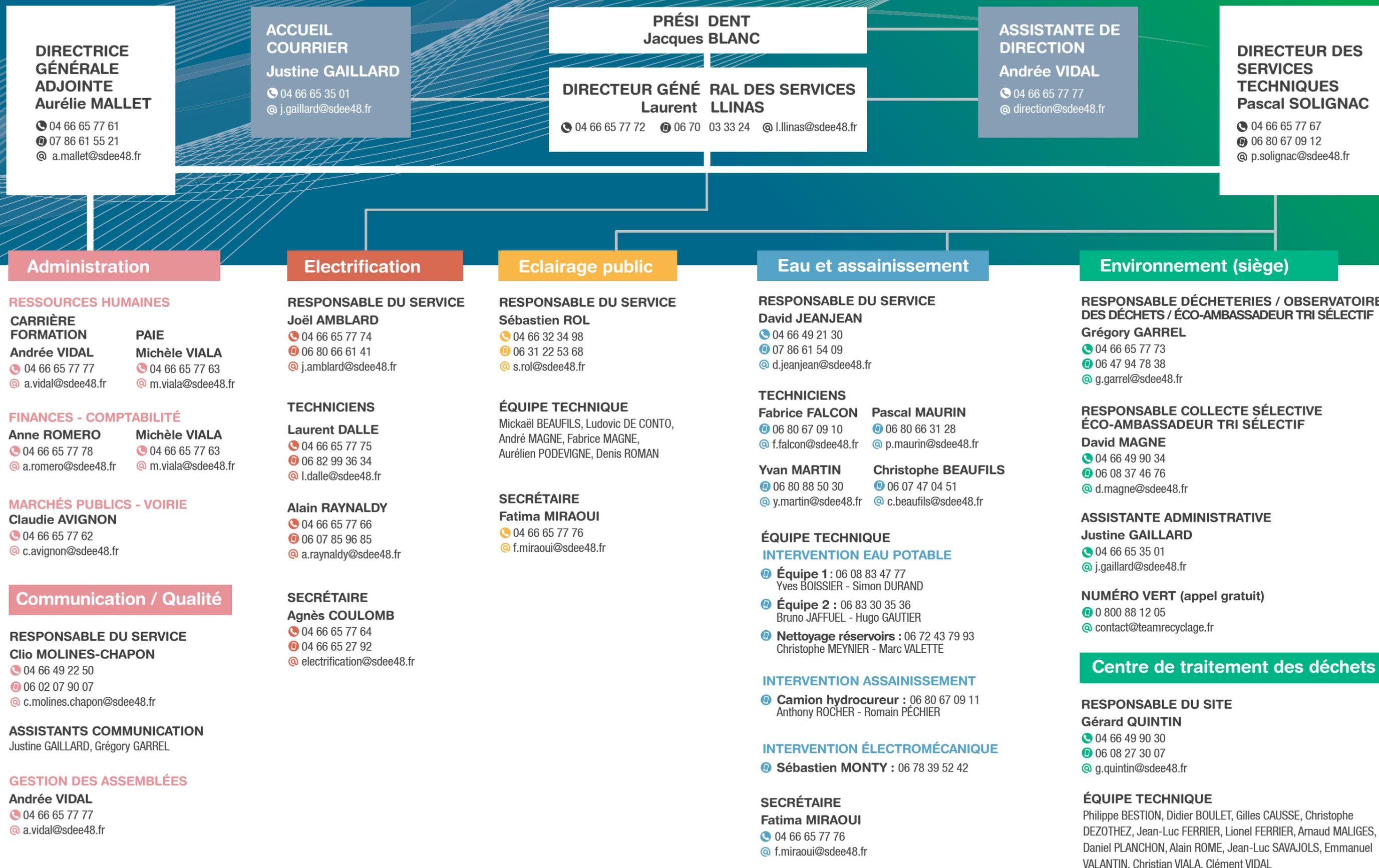


- Charges de fonctionnement 65,9%
- Charges de personnel 13,7%
- Achat de matériel et véhicules 11,9%
- Provision d'exploitation 3,2%
- Travaux CDT Redoundel 2,7%
- Remboursement de la dette 2,1%
- Etudes renouvellement d'autorisation 0,5%

LES RECETTES 2018



- Facturation de prestations 68%
- Participation Eco-Organismes Collecte Sélective 16,7%
- Vente de produits 6,7%
- Divers (remboursement maladie, sinistre...) 3,8%
- Participation Eco-Organismes Déchèterie 2,4%
- Excédent capitalisé 2,1%
- Participation ADEME 0,3%



12 bd Henri Bourrillon
48000 Mende
www.sdee-lozere.fr



Twitter : @sdee48
Facebook.com/sdee.lozere

